

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq le 24 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Etaient présents : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, De Prada, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc, Pérès et Petit

Excusés : Mme Maurens

Absents : Mme Kauffmann et M. Espiet

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24/02/2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 24 février 2025 : sans objet.

Approbation unanime.

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – COMMUNE –

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	2 755 726.90	Dépenses	Prévu	2 303 956.72
	Réalisé	829 850.15		Réalisé	1 016 909.67
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	2 755 726.90	Recettes	Prévu	2 303 956.72
	Réalisé	941 045.15		Réalisé	2 427 286.67
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		111 195.00	Résultat de clôture de l'exercice		1 410 377.00
Résultat global					1 521 572.00

Approbation unanime.

3 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BASE DE LOISIRS –

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	0.00	Dépenses	Prévu	35 521.29
	Réalisé	0.00		Réalisé	8 768.99
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	0.00	Recettes	Prévu	35 521.29
	Réalisé	0.00		Réalisé	45 732.07
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		0.00	Résultat de clôture de l'exercice		36 963.08
Résultat global					36 963.08

Approbation unanime

4 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – LOTISSEMENT DES MÛRIERS –

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	410 643.56	Dépenses	Prévu	442 743.56
	Réalisé	180 543.56		Réalisé	434 880.56
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	410 643.56	Recettes	Prévu	442 743.56
	Réalisé	410 643.56		Réalisé	261 063.67
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		230 100.00	Résultat de clôture de l'exercice		-173 816.89
Résultat global			56 283.11		

Approbation unanime

5 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – THERMES –

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	0.00	Dépenses	Prévu	156 666.66
	Réalisé	0.00		Réalisé	116 875.77
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	0.00	Recettes	Prévu	156 666.66
	Réalisé	0.00		Réalisé	178 000.60
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		0.00	Résultat de clôture de l'exercice		
Résultat global			61 124.83		

Approbation unanime

6 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ECOLE DE VIC-FEZENSAC ET A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DE NOGARO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école de Vic-Fezensac et l'association sportive du lycée de Nogaro demandent une subvention exceptionnelle.

L'école de Vic-Fezensac organise une classe transplantée à laquelle 1 enfant domicilié dans la commune devrait participer. Le prix du séjour par élève est de 340.36 €. Afin de limiter la dépense pour les parents, l'école de Vic-Fezensac demande une subvention auprès de la commune de Castéra-Verduzan. La municipalité avait donné son accord de principe pour participer au financement de cette classe transplantée lors de sa séance du 24 février 2025 pour un montant de 50 €. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à cette école d'un montant de 50 €.

Ensuite, l'association sportive du lycée de Nogaro a demandé une subvention de 10 € par élève pour financer des activités sportives au sein du lycée. Deux élèves de ce lycée sont domiciliés à Castéra-Verduzan. Aussi M. le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 20 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle à :

- L'école de Vic-Fezensac, d'un montant de 50 €
- L'association sportive du lycée de Nogaro, d'un montant de 20 €.

Approbation unanime

7 – PERSONNEL : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS – PLACIER DU MARCHÉ –

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lors du marché hebdomadaire du dimanche, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025, dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Échelon de REMUNERATION
Placier du marché	Adjoint technique	1 ^{er} échelon adjoint technique

Approbation unanime

8 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A SIGNER UN AVENANT AU BAIL CIVIL POUR LE LOCAL DE KINESITHERAPIE

Suite aux travaux d'extension engagés dans le local de kinésithérapie, il est proposé de modifier le bail signé le 29 juin 2021 avec Madame Camille VIGNAUX comme suit à compter du 1^{er} mai 2025 : article 1 : la surface passe de 57.30 m² à 77.30 m², article 6 : le loyer mensuel passe de 450 € à 650 € et le reste sans changement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail signé le 29 juin 2021 avec Madame Camille VIGNAUX et de fixer la surface louée à 77.30 m² et le montant mensuel du loyer à 650 € à compter du 1^{er} mai 2025.

Approbation unanime

9 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A SIGNER UN AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL POUR LE LOCAL DES AMBULANCES TAXIS SOUBIRON (M. COUTENS)

Suite aux travaux d'extension engagés dans le local de kinésithérapie et donc de réduction du local des ambulances taxis Soubiron, il est proposé de modifier le bail signé le 1^{er} janvier 2019, avec Madame Corinne SOUBIRON qui a cédé son activité à Monsieur Bernard COUTENS par avenant en date du 1^{er} juillet 2020, comme suit à compter du 1^{er} mai 2025 : article 1 : la surface passe de 30 m² à 10 m², article 21 : le loyer annuel passe de 3 334.80 € à 1 800 € et le reste sans changement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail signé le 1^{er} janvier 2019 avec Madame Corinne SOUBIRON qui a cédé son activité à Monsieur Bernard COUTENS par avenant en date du 1^{er} juillet 2020 et de fixer la surface louée à 10 m² et le montant annuel du loyer à 1 800 € à compter du 1^{er} mai 2025.

Approbation unanime

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Taxis : M. le Maire signale qu'un jeune couple serait susceptible de proposer un service de taxis puis de VSL : accord de principe pour créer une autorisation de stationnement supplémentaire de taxis (3 actuellement) ; délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal ;
- Cyber défense et GACG : M. Carpentier et Mme Mascarenc présentent l'offre de service proposée par GACG auprès de ORANGE : sans suite car il est nécessaire d'approfondir le sujet ;
- GACG : Mme Mascarenc donne lecture des principaux éléments chiffrés du CFU 2024 de l'agglomération ;
- Boulangerie : M. le Maire fait le point sur la situation de la boulangerie qui a fermé ses portes suite à la liquidation judiciaire prononcée le 7 mars. Un jeune boulanger de Condom est intéressé par la reprise de l'activité de dépôt de pain à Castéra-Verduzan, sans pour autant acheter les murs. L'ensemble des membres du conseil municipal est d'accord sur une acquisition éventuelle de l'immeuble situé 19 avenue des Thermes (local commercial et logement à l'étage) ; attendre d'obtenir davantage de précisions sur le dossier avant toute décision ;
- Lac et déversoir : M. le Maire a rencontré récemment deux personnes de la DDT du service « eau et risques » à la mairie puis sur site. A la suite de l'énumération de l'historique des arrêtés depuis 1985 des solutions sont à trouver pour sécuriser le passage. Une passerelle ?

- Sécurisation de la RD 42 : M. le Maire a rencontré la semaine dernière MM. Lafitte et Morello du Service territorial routier Nord (ex SLA de Valence sur Baïse) représentant le Département du Gers. Ils ont échangé sur l'installation :
 - du feu récompense au niveau de l'entrée de la base de loisirs
 - des panneaux « STOP » à l'intersection de la RD 42 et de la promenade de l'Auloue
 - d'une voie accessible aux cyclistes sur la promenade de l'Auloue dans les deux sens ;
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 7 avril pour le vote du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Affiché le 25 mars 2025

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint